

La mobilisation des intermittents aux Vieilles Charrues 2014

« Reconnus pour avoir une qualité d'accueil, technique et humain grâce à des personnes professionnelles »

Sur les Vieilles Charrues, 300 intermittents sont directement employés par l'association et 200 autres le sont par les prestataires travaillant sur le festival. *« Nous sommes connus et reconnus pour avoir une qualité d'accueil, technique et humain grâce à des personnes professionnelles qui travaillent avec nous depuis des années »*, insiste Jérôme Tréhorel, directeur général du festival.

Aux Vieilles Charrues, les organisateurs, qui soutiennent les revendications des intermittents, leur ont donné la parole. Le festival leur offre une caisse de résonance pour exprimer leur mécontentement. Ainsi, les spectateurs ont pu voir des spots et croiser les intermittents portant le tee-shirt noir floqué d'une croix blanche, symbole du non-accord à l'accord, pour interpeller le grand public.

Au-delà de cela, *« nous voulions recentrer le débat qui était systématiquement porté sur la peur de l'annulation et des mouvements de grèves, on se trompe de sujet »*, explique Jérôme Tréhorel. *« On a fait un communiqué de presse dans lequel on s'est positionné clairement, et nous avons donné une tribune aux collectifs pour expliquer pourquoi cet accord est mauvais. »* finit-il.

Le régime intermittent, c'est quoi ?

Créé en 1936, le régime intermittent permettait de répondre aux particularités des nouveaux métiers du cinéma. En effet, dans un contexte de plein emploi, le régime général n'était

pas adapté. Depuis 1969, le régime intermittent regroupe les métiers du cinéma, de la musique, de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Il permet de protéger les plus précaires en prenant en compte de leurs spécificités : temps de travail discontinu, multiples employeurs et taux de salaires variables. Une organisation discontinue du travail qui est au cœur de ces métiers, sans cela, il n'y a pas de spectacles!

Aujourd'hui, une personne peut prétendre au régime intermittent qui ouvre aux droits d'indemnisation de 243 jours, si elle répond aux critères suivants

- il faut avoir attesté de 507 heures de travail en 319 jours (soit 10 mois et demi) pour les artistes (Annexe 10 de l'Assurance chômage)
- il faut avoir attesté de 507 heures de travail en 304 jours (soit 10 mois) pour les ouvriers et techniciens (Annexe 8 de l'Assurance chômage)

« 507 heures, mais ça correspond à 3 mois de travail ! »

« Il faut travailler au moins 507 heures sur 10 ou 10,5 mois, les gens font le calcul et ils se disent : 507 heures, ça correspond à 3 mois de travail, » commente Max, technicien sur la scène Grall.

« Mais il faut regarder le fait qu'en semaine, il y a moins de spectacles, et en hiver, il y a beaucoup moins de travail ». À cela s'ajoute la pression de trouver suffisamment de contrats d'une année sur l'autre pour totaliser le temps de travail nécessaire, *« nous sommes obligés d'avoir de multiples compétences si l'on veut atteindre les 507 heures »* ajoute-t-il. De plus, le temps de travail effectif est loin d'être celui déclaré. *« Sur les 10 heures que l'on peut faire, le temps d'organisation n'est pas déclaré. Ainsi, les temps de préparation du matériel et de son rangement peuvent amener à travailler jusqu'à 30 heures mais seules 10 seront comptées. ».*

« L'accord a été fait sans les principaux représentants des intermittents et nous nous révoltons contre ça. »

Les intermittents ne sont pas contre une réforme du régime mais l'accord du 22 mars puis du 15 juin, exclut toutes les propositions faites par le comité de suivi, composé de professionnels et de parlementaires. Ce dernier avait été créé à la suite des mouvements de 2003. « *On demande à participer à la réflexion* », nous explique Lionel, représentant de la coordination nationale des intermittents et précaires, « *cet accord, nous ne pouvons même pas l'appeler un accord, nous n'avons pas été écouté.* » insiste-t-il.

Enfin, « *la réforme de l'assurance-chômage, ne touche pas que les intermittents, elle a un impact pour tout le monde : les CDD, les intérimaires... Nous nous battons pour tous les précaires* », conclu-t-il.

Plus d'info

<http://www.cip-idf.org>

<http://www.art29.net>